



Vidéo à l'école numérique

Par **Calvesi34**, le **28/05/2020** à **10:37**

Bonjour, ma fille de 11 ans est dans une école AEFÉ au Maroc dépendant de l'académie de Bordeaux, les cours sont effectués via des outils sur internet avec les professeurs en vidéo live. Un des professeurs lui demande de se filmer pour un exercice de poésie et de lui envoyer, celui-ci sera noté, j'ai eu un échange écrit avec le professeur sur mon refus en lui stipulant le droit à l'image vie privée, mais celui-ci me cite l'école numérique à la maison , et lui seul regarde la vidéo. As t'il le droit d'imposer cette pratique ? Il dit que c'est moi qui pénalise ma fille....

Par **morobar**, le **28/05/2020** à **11:52**

BOnjour,Je: refusezais comme vous je signalerai cette demande au rectorat s'agissant d'une enfant pré-pubère je le menacerai de le dénoncer à l'enfance en dangerrn je lui inquerai être disposé à lui adresser un enregistrement audio, c'est largement suffisant pour une récitation même d'un poeme.Et je concluerai que sa note il peut en faire des confettis, à 11 ans ce n'est pas encore l'heure du bac.Sur le plan juridique pur je n'ai pas trouvé grand chose.